

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00255

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2021

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 115

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIFU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,

RECU EN PREFECTURE

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210624-02021002550

DATE D'ARCHIVAGE : 02 juillet 2021

Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2021

La dotation de solidarité est un mécanisme de dotation de solidarité au profit des communes-membres de Saint-Etienne Métropole sur la base des principes ci-après :

I – Les principes généraux concernant cette dotation

Historiquement, la **dotation de solidarité** se décomposait en trois éléments :

- **une dotation de solidarité principale** correspondant à l'effet de l'actualisation des bases de Taxe Professionnelle et répartie suivant trois critères :
 - 50 % en fonction de l'actualisation des bases de TP de chaque commune,
 - 10 % en fonction de la population,
 - 40 % en fonction du potentiel fiscal par habitant pondéré par l'effort fiscal par habitant ;
- **une dotation de solidarité prioritaire** pour compenser les moins-values constatées sur certaines communes au titre des diverses dotations qu'elles recevaient.
- **une dotation de garantie**, expression d'une solidarité supplémentaire entre les communes de l'agglomération et permettant d'allouer une dotation minimum par habitant à chaque commune.

II – Détermination de la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2021

Il convient de déterminer le montant de la DSC à attribuer en 2021 et sa répartition entre les communes.

Cette attribution s'effectue dans le contexte transitoire de l'élaboration du nouveau pacte financier et fiscal de Saint-Etienne Métropole

Ainsi, les modalités à mettre en œuvre pour la DSC qui seraient intégrées au pacte financier et fiscal, n'étant pas encore établies, il vous est proposé le versement d'une **Dotations de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant total de 23 479 772.50 €** identique à 2020 pour les 53 communes de la Métropole selon la répartition présentée dans le tableau ci annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire à verser aux communes en 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

DOTATION DE SOLIDARITE ANNEE 2021

COMMUNES	DOTATION SOLIDARITE
ABOËN	6 821,00
ANDREZIEUX BOUTHEON	550 401,00
CALOIRE	14 465,45
CELLIEU	80 193,49
CHAGNON	25 306,99
CHAMBOEUF	65 548,00
CHAMBON FEUGEROLLES	1 098 940,05
CHATEAUNEUF	358 142,35
DOIZIEUX	8 284,35
DARGOIRE	24 027,91
ETRAT	166 158,86
FARNAY	50 333,04
FIRMINY	1 392 564,16
FONTANES	56 053,41
FOUILOUSE	250 696,00
FRAISSES	222 682,69
GENILAC	110 325,51
GIMOND	4 284,00
GRAND CROIX	283 487,66
L'HORME	329 966,34
LORETTE	93 827,57
MARCENOD	47 891,54
PAVEZIN	7 753,23
RICAMARIE	461 936,28
RIVE DE GIER	226 075,52
ROCHE LA MOLIERE	785 293,72
ROZIER CÔTE D'AUREC	8 933,00
SAINT-BONNET-LES-OULES	74 643,00
SAINT CHAMOND	2 005 763,72
SAINT CHRISTO EN JAREZ	106 857,92
SAINT ETIENNE	9 747 026,35

COMMUNES	DOTATION SOLIDARITE
SAINT-GALMIER	111 911,00
SAINT GENEST LERPT	403 995,56
SAINT HEAND	157 449,88
SAINT JEAN BONNEFONDS	369 893,22
SAINT JOSEPH	24 035,93
SAINT MARTIN LA PLAINE	61 893,67
SAINT MAURICE EN GOURGOIS	26 768,00
SAINT NIZIER DE FORNAS	10 093,00
SAINT PAUL EN CORNILLON	84 053,86
SAINT PAUL EN JAREZ	273 145,58
SAINT PRIEST EN JAREZ	473 286,56
SAINT ROMAIN EN JAREZ	34 969,71
SAINTE CROIX EN JAREZ	25 459,15
SORBIERS	461 374,38
TALAUDIERE	855 898,16
TARTARAS	39 655,53
TERRASSE SUR DORLAY	43 193,48
TOUR EN JAREZ	74 244,62
UNIEUX	525 841,51
VALLA EN GIER	25 093,74
VALFLEURY	31 942,73
VILLARS	700 889,14
TOTAL	23 479 772,50